Fiche Pratique Paiements par Carte Bancaire sur internet



Les paiements par carte bancaire sur internet sur un site marchand européen doivent être validés à l'aide d'une solution d'authentification forte conforme aux exigences de la DSP2.

Le Client particulier a à sa disposition plusieurs solutions d'authentification forte pour valider son paiement par Carte bancaire sur internet :

- 1. Sécur'Pass
- 2. Réception d'un code à usage unique reçu par SMS sur le numéro de téléphone mobile sécurisé La réglementation européenne impose de nouvelles normes de sécurité sur les paiements par carte bancaire sur internet. Depuis février 2022, le code reçu par SMS sur le numéro de mobile sécurisé est renforcé de la saisie du mot de passe Banque à Distance
- 3. Lecteur CAP (SOL/CAP)

Les **Clients** qui à ce jour valident leur paiement par Carte Bancaire sur internet à l'aide d'un code à usage unique reçu par SMS sur leur numéro de mobile sécurisé **peuvent se retrouver bloqués** s'ils n'ont pas d'abonnement Banque à Distance DEI ou s'ils ne retrouvent pas leur mot de passe Banque à Distance DEI. En effet, la saisie complémentaire du mot de passe DEI devient obligatoire pour tout paiement par carte bancaire sur internet avec un code reçu par SMS.

1. Client qui n'a pas d'abonnement Banque à distance (DEI) et ne peut donc pas renseigner le mot de passe demandé car il n'a pas le service

<u>Action</u>: proposer à ces clients un abonnement Banque à distance (DEI) gratuit.

 Client qui ne se connecte plus à sa Banque à distance (DEI) et qui a oublié son mot de passe

<u>Action</u>: leur rappeler comment récupérer leur mot de passe Banque à distance (DEI).

AVANTAGES CONSEILLERS

• Fraude: limitation des situations de fraude

AVANTAGES CLIENTS

 Sécurité: le client est garanti d'une sécurité optimale lors de la réalisation de son paiement par carte bancaire sur internet

LES BONS REFLEXES CONSEILLERS

Mise en avant de Sécur'Pass : simplicité, rapidité

LES BONS REFLEXES CLIENTS

 Bien suivre les consignes indiquées sur les écrans de validation des paiements en ligne

BON À SAVOIR

- Information client : lorsque le client valide son paiement en ligne, il est informé des exigences réglementaires de la DSP2 et de l'intérêt d'activer Sécur'Pass
- Situations où une authentification forte n'est pas requise lors d'un paiement sur internet :
 - **E-carte bleue** : une authentification forte est requise uniquement lorsque le client accède au site E-carte bleue pour récupérer les informations nécessaires numéro de carte, date de validité et cryptogramme pour un usage unique.
 - Utilisation de la solution de paiement Apple Pay.
- Le rejet de l'opération de paiement peut être dû au commerçant qui n'a pas encore appliqué la réglementation DSP2 concernant la mise en place d'un protocole de validation 3DS secure.

Document à usage strictement interne – Ne pas diffuser

Fiche Pratique



Paiements par Carte Bancaire sur internet CAISSE D'EPARGNE

Paiements par Carte bancaire sur internet avec Sécur'Pass



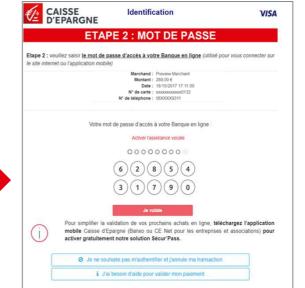






Paiements par Carte bancaire sur internet avec Numéro de mobile sécurisé renforcé





Fiche Pratique

Paiements par Carte Bancaire sur internet



Comment mon client valide ses paiements par Carte bancaire sur internet?

Moyens d'authentification forte à disposition du client :

	Sécur'Pass
--	------------

Mobile sécurisé

Lecteur CAP		
+ Carte bancaire		

AF: Authentification Forte

OTP SMS: code à usage unique reçu par SMS sur le numéro de téléphone mobile sécurisé

Mon Client possède	Moyens d'Authentification forte (AF)	AF privilégiée	Repli fonctionnel choix de l'utilisateur (AF alternative)	Repli technique	Solutions
1 seul moyen d'AF	SOL SMS / Numéro de mobile sécurisé	OTP SMS + MDP	Aucun, mon Client est bloqué temporairement s'il a par exemple perdu son mobile ou changé son numéro, voire oublié son mot de passe de banque à distance	Aucun	Contacter le conseiller
1 seul moyen d'AF	Lecteur CAP (uniquement compatible web)	Lecteur CAP « mode code »	Aucun, mon Client est bloqué temporairement s'il a par exemple perdu son lecteur ou s'il n'a plus de pile	Aucun	Contacter le conseiller
2 moyens	Numéro de mobile sécurisé + Lecteur CAP	Lecteur CAP « mode code »	Mon Client peut se replier vers MDP puis OTP SMS	Aucun	
2 moyens	Numéro de mobile sécurisé + Sécur'Pass	Code Sécur'Pass	Aucun	Si Sécur'Pass ne fonctionne pas, mon client bascule automatiquement vers un MDP + OTP SMS	
3 moyens	Numéro de mobile sécurisé + Sécur'Pass + Lecteur CAP	Code Sécur'Pass	Aucun	Si Sécur'Pass ne fonctionne pas, mon client bascule automatiquement vers le lecteur CAP	